



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Conférence nationale du handicap 2018-2019

« *Tous concernés, Tous mobilisés !* »

Paris, le 3 décembre 2018

A l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le Comité de pilotage de la 5<sup>ème</sup> Conférence nationale du handicap (CNH), intitulée « *Tous concernés, tous mobilisés* », s'est installé à l'Élysée. Cette mobilisation citoyenne inédite, avec et pour les personnes en situation de handicap, se déroulera de décembre 2018 à juin 2019. Elle sera clôturée par le Président de la République en juin.

En présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, le Comité de pilotage de la CNH 2018/2019, s'est réuni, aujourd'hui, pour la première fois. Il se réunira à nouveau à deux reprises d'ici le mois de juin.

Le comité de pilotage est composé trente-cinq membres, acteurs de la société civile et membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (cf. liste en annexe). Il a pour mission d'assurer le suivi de l'ensemble des travaux de la CNH qui recouvre :

- la mise en valeur par des déplacements ministériels de services ou projets innovants, simplifiant la vie des personnes handicapées et favorisant leur participation à la vie en société ;
- La labellisation des pratiques exemplaires ;
- La mise en œuvre des cinq grands chantiers nationaux.

#### ***Des ministres à la rencontre des citoyens en situation de handicap***

Tout au long des six mois à venir, les ministres iront à la rencontre de tous les acteurs qui s'engagent dans leur champ de compétences, les aidants familiaux et les professionnels, co-équipiers des personnes handicapées. Ces rencontres se dérouleront sur les six prochains mois et sur l'ensemble du territoire.

Dans chaque ministère un haut fonctionnaire a été désigné par le Premier ministre. L'objectif est double : garantir que l'action politique prenne bien en compte les personnes en situation de handicap et s'assurer qu'elles soient associées à la construction des politiques publiques. En outre, ils seront chargés de l'organisation des déplacements des ministres.

Les ministres s'associeront à des manifestations organisées par et avec les personnes en situation de handicap. Tous les domaines de la vie sont concernées : les transports, le logement, le sport, la culture, le numérique, la santé, l'école, l'emploi, la formation professionnelle, l'université, les actions bénévoles et de cohésion des territoires, l'armée.

### ***Une charte de labellisation des événements et des pratiques remarquables***

Une charte de labellisation a été réalisée par le comité de pilotage, afin de valoriser les événements et les pratiques remarquables proposés par les acteurs de la société. C'est aussi la possibilité d'encourager des actions similaires.

Pour obtenir la labellisation, il suffira de se connecter en ligne et de remplir un formulaire très simple. Les actions labellisées seront visibles sur un site dédié (« *Tous concernés, tous mobilisés* ») et elles feront partie du rapport qui sera rendu au parlement au mois de juin pour débat.

En réalité, les actions mises en œuvre par les personnes en situation de handicap avec les acteurs associatifs, publics, économiques et territoriaux bénéficient à toute la population et contribuent à construire une société du tous vivre ensemble. Par exemple : rendre accessible la boulangerie, c'est permettre aux personnes âgées de mieux y accéder ; mettre à disposition des formulaires administratifs en « facile à lire et à comprendre », c'est permettre à des personnes qui ont des difficultés à lire d'y accéder. De même, les bibliothèques municipales qui animent des ateliers « contes » accessibles à tous les enfants, ou encore les crèches qui accueillent tous les enfants, quelles que soient leurs différences...

### ***Ouverture de cinq chantiers nationaux***

Il s'agit d'ouvrir cinq chantiers majeurs, très attendus par les personnes en situation de handicap et leurs familles, afin de simplifier la vie des personnes en situation de handicap, et notamment de :

Dans le but de simplifier la vie des personnes en situation de handicap, cinq chantiers sont lancés pour :

- 1. Améliorer les conditions d'octroi de la prestation de compensation du handicap (PCH)**, afin de mieux prendre en compte les besoins des adultes handicapés. Par exemple, pouvoir apporter un soutien aux parents en situation de handicap.
- 2. Trouver des alternatives au départ de citoyens français en Belgique.** Par exemple, des personnes en situation complexe de grande dépendance dont le parcours a déjà été émaillé de ruptures et qui doivent partir en Belgique, faute de solution d'accompagnement disponible en France.
- 3. Revoir le pilotage et le fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** pour gagner en efficacité.
- 4. Mieux prendre en charge les besoins des enfants handicapés** en simplifiant le dispositif d'allocation. Il s'agit de revisiter les deux prestations destinées aux enfants, à savoir l'Allocation d'éducation enfants handicapés (AEEH) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Par exemple, pour pouvoir acquérir plus facilement des tablettes avec des supports pédagogiques adaptés.

**5. Assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap** dans la construction des politiques publiques.

Les trois premiers chantiers sont confiés à des groupes de travail nationaux qui associent les administrations centrales, la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie, les Agences régionales de santé, les Conseils départementaux et les membres des commissions spécialisées du Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Les deux autres chantiers feront l'objet de deux missions : l'une pilotée par Daniel Lenoir de l'Inspection générale des affaires sociales sur les besoins de compensation du handicap pour les enfants ; la seconde sera menée par un duo, composé d'un parlementaire, Thierry Michels, et de Carine Radian, membre de la CNPH et cadre à Engie, sur la représentation des personnes handicapées au sein des politiques publiques.

Le bilan de cette grande mobilisation citoyenne et des propositions formulées dans les cinq grands chantiers feront l'objet d'un rapport remis au Parlement, suivi d'un débat devant la représentation nationale.

Le 25 octobre 2018, le Comité interministériel du handicap (CIH), présidé par le Premier ministre a défini la feuille de route du gouvernement pour 2018- 2019.

La Conférence nationale du handicap a été mise en place par la loi handicap du 11 février 2005, afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées. Initialement, elle devait se réunir tous les trois ans. Les précédentes éditions ont eu lieu en 2008, 2011, 2014 et 2016.

Contact presse : [seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

Tél : 01 40 56 88 02

## Annexe :

Virginie MAGNANT .....	Directrice de Cabinet de Sophie CLUZEL
Céline POULET .....	Secrétaire générale du CIH
Charles GARDOU .....	Anthropologue professeur Université de Lyon
Jean-Baptiste HIBON .....	Conseiller handicap & diversité
Alexandre JOLLIEN .....	Ecrivain / Philosophe
Didier ROCHE .....	Président d'H'Up
Hervé GARNIER.....	Référént Handicap CFDT
Dominique AIMON .....	Principal du Collège Croix-Menée
Pauline d'ORGEVAL .....	Co-fondatrice & Présidente de deuxiemeavis.fr
Estelle MALHERBE .....	Présidente Autisme sans frontières
Stéphane HOUDET .....	Sportif de haut niveau
Gilles BARBIER .....	Fondateur - Directeur Handicap.fr
Mémona HINTERMANN-AFFEJEE .....	Journaliste, membre du CSA
Karine REVERTE .....	Directrice CCAH
Florence SORIN .....	OCIRP
Philippe CHERVIN .....	Secrétaire général de la FIRAH
Julien PAYNOT .....	Directeur général d'HANDEO
Albert PREVOS .....	Expert Europe
Yann JONDOT .....	Maire de Langoëlan (56)
Virginie LANLO.....	Maire-adjointe de Meudon (92) en charge de l'éducation
Diane CABOUAT.....	Représentant CNCPH
Pierre DENIZIOT.....	Représentant CNCPH
Nicolas EGLIN.....	Représentant CNCPH
Bernadette PILLOY .....	Représentant CNCPH
Lahcen ER RAJAOUI .....	Représentant CNCPH
Jean-Louis GARCIA .....	Représentant CNCPH
Dominique GILLOT .....	Représentant CNCPH
Philippe GUERARD .....	Représentant CNCPH
Coryne HUSSE.....	Représentant CNCPH
Alicia JOVIN.....	Représentant CNCPH
Gérard LEFRANC .....	Représentant CNCPH
Carine RADIAN.....	Représentant CNCPH
Pascale RIBES .....	Représentant CNCPH
Marie-Jeanne RICHARD .....	Représentant CNCPH
Marie-Christine TEZENAS .....	Représentant CNCPH